



Compte Rendu du Conseil Municipal

30 Avril 2026 / 20h30

Courson-Monteloup

Participants

Daniel CHAINTREUIL Maire

Carole GIARD, Nicolas AUNAI, Christine ALVES-RICHARD, Charles-André VARRET-DURIEUX, Marie TURPAULT, Jean-Claude GIARD, Johann LEBLOND, Evelyne ANTONIO, Gérard DJIAN, Patricia FREMAUX-MEYER, Yijing BLONDEL, Nicolas BLONDEL.

Excusé :

Monsieur VINET donne pouvoir à Monsieur BLONDEL

Mme CABOSSIORAS donne pouvoir à Monsieur CHAINTREUIL

Monsieur AUNAI Nicolas est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour

- Vote taux imposition
- Budget primitif
- Questions / Réponses

Déroulé de l'ordre du jour

VOTE TAUX IMPOSITION

Les communes et EPCI doivent adopter, au plus tard le 30 Avril 2026, les taux de fiscalité applicables sur leur territoire pour ce qui concerne la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant.

M le Maire rappelle que par délibération du 14 Avril 2025 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 à :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	19,87 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	39,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57,92 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Sans objet

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires. Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

Taxes	Taux
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	19,87 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	39,12 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	57,92 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Sans objet

BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur CHAINTREUIL présente le Budget Primitif 2026 COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

<i>CHAPITRE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>MONTANT</i>
011	<i>Charges à caractère général</i>	<i>378.200,00 €</i>
012	<i>Charges de personnel</i>	<i>286.683,78 €</i>
14	<i>Atténuation de produit</i>	<i>10.000,00 €</i>
65	<i>Charges de gestion courante</i>	<i>98.030,00 €</i>
66	<i>Charges financières</i>	<i>5.000,00 €</i>
023	<i>Virement section investissement</i>	<i>10.000,00 €</i>
TOTAL DEPENSES		787.913,78 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
013	Atténuation charges	9.000,00 €
70	Produits de services	45.000,00 € €
73	Impôts et taxes*	33.400,00 €
731	Fiscalité locale	520.339,00 €
74	Dotations et participations	36.150,00 €
002	Excédent antérieur reporté	144.024,78 €
TOTAL RECETTES		787.913,78 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
20	Immobilisations incorporelles	15.000,00 €
21	Immobilisations corporelles	129.726,62 €
16	Remboursement d'emprunt	45.000,00 €
TOTAL DEPENSES		189.726,62 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	MONTANT
16	Emprunts	120.000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement	59.726,62 €
021	Virement section fonctionnement	10.000,00 €
TOTAL RECETTES		189.726,62 €€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2026 Commune tel que proposé ci-dessus.

Fin du conseil municipal à 22h17.